



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE CAP-CHAT**

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE EXTRAORDINAIRE** des membres du Conseil municipal de la Ville de Cap-Chat tenue à la salle Olivier-Gagnon de l'Hôtel de Ville Louis-Roy, le 13 juin 2022, à 16 h 30.

ÉTAIENT PRÉSENTS : **Marcel Soucy, maire**
Jean-Claude Gaudreau, conseiller au siège no. 1
Renald Roy, conseiller au siège no. 2
Marie-Ève Godbout, conseillère au siège no. 3
Régis Soucy, conseiller au siège no. 4
Jacinthe Côté, conseillère au siège no. 5
Mathieu-Olivier St-Louis, conseiller au siège no. 6

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS : Yves Roy, directeur général et greffier
Marielle Émond, trésorière

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur Marcel Soucy, maire, la séance est ouverte à 16 h 37.

RÉS.13.06.22

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par **MATHIEU-OLIVIER ST-LOUIS** et unanimement résolu que l'**ORDRE DU JOUR** soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

RÉS.14.06.22

RÉSEAU ENVIRONNEMENT – COLLOQUE RÉGIONAL BAS ST-LAURENT-GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE – AUTORISATION – BUDGET RÉG.

ATTENDU QUE le Réseau Environnement tient à Rivière-du-Loup, le 16 juin 2022, son 43^{ième} Colloque régional;

ATTENDU QUE ce colloque est l'occasion d'une mise à jour sur les enjeux environnementaux et de rencontrer une multitude d'entreprises œuvrant particulièrement au niveau des infrastructures municipales en eau potable, pluviale et sanitaire;

ATTENDU QUE la coordonnatrice du Service des travaux publics et de la voirie considère cet événement formateur et pertinent pour y avoir elle-même participé dans le passé;

ATTENDU QUE la coordonnatrice du Service des travaux publics et de la voirie propose que messieurs Stéphane Dumont, coordonnateur-terrain, et Jean-François Cameron, en formation comme opérateur de systèmes et de traitements d'eau potable, puissent assister au 43^{ième} Colloque de Réseau Environnement le 16 juin 2022;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **JEAN-CLAUDE GAUDREAU** et unanimement résolu que la municipalité :

- **AUTORISE** messieurs Stéphane Dumont et Jean-François Cameron à s'inscrire et participer au 43^{ième} Colloque de Réseau Environnement qui se tiendra à Rivière-du-Loup le 16 juin 2022;
- **AUTORISE** l'emploi d'un véhicule du Service des travaux publics pour le déplacement;
- **AFFECTE** la dépense afférente aux frais d'inscription, de déplacement et de séjour au **budget régulier**.

ADOPTÉE

RÉS.15.06.22

PROJET PAVAGE ET TRAVAUX DIVERS – SEGMENT 11 DE LA RUE DES FONDS – DÉCOMPTÉ N° 2 – AUTORISATION DE PAIEMENT

VU le décompte n° 2 produit par Les Entreprises Mont-Sterling Inc. en lien avec les travaux effectués sur le segment 11 de la rue des Fonds, lequel est dûment signé;

VU la facture numéro 108012035 datée du 30 mai 2022 émise par Les Entreprises Mont-Sterling Inc. en lien avec le décompte n° 2, au montant de 74 669.61 \$ + taxes;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **RENALD ROY** et unanimement résolu que la municipalité :

- **AUTORISE le paiement à Les Entreprises Mont-Sterling Inc., de la facture n° 108012035** datée du 30 mai 2022, au montant de **74 669.61 \$ + taxes**;
- **AFFECTE la dépense à l'emprunt bancaire afférent au projet.**

ADOPTÉE

RÉS.16.06.22

NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) / MANDAT 2022-2024

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Cap-Chat s'est doté d'un règlement visant la « Constitution d'un Comité consultatif d'urbanisme » adopté le 21 avril 2022;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme précise qu'un Comité consultatif d'urbanisme (CCU) doit être composé d'au moins un membre du Conseil municipal et du nombre de membres que celui-ci détermine dont il est suggéré un nombre se situant entre 5 à 7 participants;

CONSIDÉRANT QUE l'article 146.4 de ladite Loi prévoit que la durée du mandat des membres est d'au plus deux ans et qu'il est renouvelable;

CONSIDÉRANT l'appel de candidature lancé par la municipalité pour la formation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et résolu à l'unanimité que les personnes mentionnées ci-dessous soient et sont mandatées à siéger sur le Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Cap-Chat, et ce, pour une période de deux (2) ans, à savoir :

- Guillaume Bérubé
- Geneviève Blanchette
- François Lemieux
- Marjolaine Parent
- Réjean Pelletier

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne dans l'assistance.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est 17 h 03 et il est proposé par **JEAN-CLAUDE GAUDREAU** que l'assemblée soit et est levée.

MARCEL SOUCY
MAIRE

YVES ROY
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER